

2024/252

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 20	Absents excusés ayant donné procuration : Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Patrice PASTOU absent excusé procuration Fabrice SCHORDING, Vanessa BLAY absente excusée procuration Sandra FERRER.
Votants : 23	Absents : Jean-Charles FESQUET, Franck DE LA LLAVE, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE
	Secrétaire de séance : Aurélie PASTOR-BARNEOUD

CESSION DE L'IMMEUBLE CADASTRE AW 26 SITUÉ AU 15 RUE GISCLARD À TOULOUGES

Eric GARAVINI expose :

La Commune est propriétaire de l'immeuble cadastré AW 26 situé au 15 rue Gisclard à Toulouges. Cet immeuble construit en 1983 sur deux niveaux, représente 1042 m² et est composé :

- A l'étage, de 5 appartements, dont 2 sont actuellement occupés
- Au rez-de-chaussée, de locaux techniques et de bureaux

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Commune mettait à la disposition de la régie des eaux de Perpignan Méditerranée Métropole moyennant une redevance annuelle, des locaux techniques et de bureaux en rez-de-chaussée de l'immeuble.

Au 31 janvier 2024, Perpignan Méditerranée Métropole a résilié la convention de mise à disposition de ces locaux.

Par courrier du 2 avril 2024, la municipalité a été sollicité par Monsieur DENET Théophile souhaitant faire l'acquisition de cet immeuble à des fins de réhabilitation et pour installer le siège social de son entreprise artisanale.

Conformément à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale de Perpignan en date du 26 mars 2024, Monsieur DENET s'engage d'une part, à acheter le bien au montant de 526 000 € nets vendeur via sa SCI TDS (en cours d'immatriculation) et auprès de son notaire.

D'autre part, il s'engage également à maintenir dans les lieux, les deux agents municipaux actuellement locataires, aux conditions similaires.

2024/253

NB

Aussi, considérant l'opportunité de vendre ce bien immobilier afin qu'il soit réhabilité, Eric GARAVINI propose au conseil municipal d'approuver la vente à Monsieur DENET et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents utiles en la matière.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la vente à Monsieur DENET, de l'immeuble cadastrés AW 26 et situé au 15 rue Gisclard à Toulouges aux conditions indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 12/05/2024

Fait à Toulouges, le 7 mai 2024

Le Maire,


Nicolas BARTHE



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12/05/2024